

Conseil d'Administration du 19 novembre 2021

Délibération n°3

Objet : Election des vice-présidents de l'EPFLI Foncier Coeur de France

Etaient Présents :

Au titre des communes : M. Patrick CHOFFY, M. Michel CHAMBRIN, Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. Didier NEVEU, M. David DUPUIS, M. Jean-Jacques MALET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Claude RENUCCI, M. Didier DUCROT, M. François BELHOMME, M. Francis TRIQUET, Alain TOUCHARD, Mme Béatrice BARRUEL

Au titre des Départements : M. Ariel LEVY, M. Marc GAUDET, M. Stéphane LEMOINE

Au titre de la région Centre-Val de Loire : M David JACQUET

Représentés : M. Gérard LARCHERON, M. Philippe VAREILLES, M. Gilles BURGEVIN, M. Stéphane BAUDU

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu la tenue de l'assemblée générale en date du 08 novembre 2021,
Vu la convocation en date du 09 novembre 2021,
Vu le rapport du Vice-président,*

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport est adopté.

Article 2 : les vice-présidents élus sont les suivants :

- M. Patrick CHOFFY représentant les communes à titre individuel
- M. Laurent BAUDE représentant les EPCI
- M. Jean-Jacques MALET représentant les EPCI
- M. David DUPUIS représentant les EPCI
- M. Didier NEVEU représentant les EPCI
- M. Didier DUCROT représentant les EPCI
- M. Claude RENUCCI représentant les EPCI
- M. Alain TOUCHARD représentant les EPCI

- M. Stéphane LEMOINE représentant le département d'Eure-et-Loir

Adopté


Pour extrait conforme,
Ariel LEVY
Président

Affichage le : 29 NOV. 2021